

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 14 décembre 2009

CP 09/12-17

L'an deux mil neuf, le 14 décembre à 17 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Absents, excusés : MM. Empociello, Cambon, et Viguié.

**EXTENSION ET RÉHABILITATION DE LA DEMI-PENSION
DU COLLÈGE JEAN-HONORÉ FRAGONARD A NÈGREPELISSE
DÉVOLUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de construction, d'extension et de restructuration des collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 16 novembre 2007 a approuvé le programme de travaux relatif à l'extension et la réhabilitation de la demi-pension du collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse.

Sur la base du programme défini par le Conseil Général, l'architecte-maître d'œuvre, Monsieur Christian Cambon, a été désigné lors de la Commission Permanente du 23 mars 2009 et la Sémateg désignée en qualité de mandataire à l'issue d'une consultation, une autorisation de programme de 2 700 000 € ayant été approuvée pour la réalisation de cette opération.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer les marchés de travaux relatifs à l'extension et la réhabilitation de la demi-pension du collège Jean-Honoré Fragonard dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 2 septembre 2009.

III – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

La procédure retenue par le maître d'ouvrage est la procédure adaptée en lots séparés, en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 14 octobre 2009 pour une remise des offres à la Sémateg avant le 13 novembre 2009 à 12 heures.

La publication a été réalisée sur le BOAMP, le MONITEUR et la DEPECHE DU MIDI.

Les plis ont été ouverts à la Sémateg en présence d'un responsable du service Education du Conseil Général et de M. CAMBON, maître d'oeuvre.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- la valeur technique des offres : 40 %,
- le prix : 60 %.

IV – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

Dans le cadre de l'exécution du programme de travaux relatif à la réalisation de cette opération, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 novembre 2009, a décidé d'attribuer les marchés de travaux selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Option H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	BOURDARIOS (82)	381 000,00 €	/	381 000,00 €
2	Charpente-couverture-zinguerie	EUROTIP (82)	113 956,83 €	/	113 956,83 €
3	Etanchéité	EUROTIP (82)	29 492,00 €	/	29 492,00 €
4	Menuiseries extérieures	ALUFER (82)	64 973,00 €	/	64 973,00 €
5	Serrurerie	CHEVILLEY (82)	86 834,50 €	/	86 834,50 €
6	Menuiseries intérieures	DE FAVERI (82)	19 837,60 €	/	19 837,60 €
7	Plâtrerie – Faux-plafonds	MASSOUTIER (81)	77 488,68 €	/	77 488,68 €

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Option H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
8	Revêtements de sol	LAGARRIGUE (82)	47 403,31 €	/	47 403,31 €
9	Electricité	M.P.E. (82)	115 806,30 €	/	115 806,30 €
10	Chauffage-ventilation-plomberie	TEMPERIA (82)	309 815,00 €	31 600,00 €	341 415,00 €
11	Peinture	INSA (82)	36 213,71 €	/	36 213,71 €
12	Equipements de cuisine	BICHARD (31)	284 864,00 €	16 258,00 €	301 122,00 €
13	Cloisons isothermes – menuiseries spécifiques	CHABRIE (47)	74 538,00 €	/	74 538,00 €
14	Voiries et réseaux divers	EUROVIA (82)	73 213,40 €	8 850,00 €	82 063,40 €
TOTAL HT			1 715 436,33 €	56 708,00 €	1 772 144,33 €

Ainsi, le montant des marchés s'élève à 1 772 144,33 € HT, soit 2 119 484,62 € TTC.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 16 novembre 2007 approuvant, dans le cadre des travaux de construction, d'extension et de restructuration des collèges publics, le programme de travaux relatif à l'extension et la réhabilitation de la demi-pension du collège Jean Honoré Fragonard à Nègrepelisse,

Vu le contrat de mandat du 2 septembre 2009 confiant à la Sématég la réalisation de cette opération,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 30 novembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Dit que l'exécution des travaux d'extension et réhabilitation de la demi-pension du collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse, sera confiée aux entreprises suivantes retenues par la commission d'appel d'offres :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Offre de base H.T.</i>	<i>Option H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Gros-oeuvre	BOURDARIOS (82)	381 000,00 €	/	381 000,00 €
2	Charpente-couverture-zinguerie	EUROTIP (82)	113 956,83 €	/	113 956,83 €
3	Etanchéité	EUROTIP (82)	29 492,00 €	/	29 492,00 €
4	Menuiseries extérieures	ALUFER (82)	64 973,00 €	/	64 973,00 €
5	Serrurerie	CHEVILLEY (82)	86 834,50 €	/	86 834,50 €
6	Menuiseries intérieures	DE FAVERI (82)	19 837,60 €	/	19 837,60 €
7	Plâtrerie – Faux-plafonds	MASSOUTIER (81)	77 488,68 €	/	77 488,68 €
8	Revêtements de sol	LAGARRIGUE (82)	47 403,31 €	/	47 403,31 €
9	Electricité	M.P.E. (82)	115 806,30 €	/	115 806,30 €
10	Chauffage-ventilation-plomberie	TEMPERIA (82)	309 815,00 €	31 600,00 €	341 415,00 €
11	Peinture	INSA (82)	36 213,71 €	/	36 213,71 €
12	Equipements de cuisine	BICHARD (31)	284 864,00 €	16 258,00 €	301 122,00 €
13	Cloisons isothermes – menuiseries spécifiques	CHABRIE (47)	74 538,00 €	/	74 538,00 €
14	Voiries et réseaux divers	EUROVIA (82)	73 213,40 €	8 850,00 €	82 063,40 €
TOTAL HT			1 715 436,33 €	56 708,00 €	1 772 144,33 €

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,